

Index 2019 sur l'égalité des genres : la France classée troisième en Europe

Publié le 23 octobre 2019

En matière d'égalité des genres, la Suède reste en tête avec 83,6 points, suivie du Danemark avec 77,5 points et de la France avec 74.6 points. L'étude de l'institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes constate néanmoins que les progrès pour une égalité effective sont encore très lents, en particulier pour l'accession des femmes aux postes de responsabilité.

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) publie aujourd'hui l'édition 2019 de son index sur l'égalité des genres. L'édition de cette année montre que les progrès réalisés pour une égalité effective sont très lents, malgré les accomplissements de la dernière décennie. Selon l'index, le score de l'Union européenne en matière d'égalité des genres est en hausse d'un point par rapport à l'édition 2017, atteignant ainsi 67,4 points.

L'index mesure l'égalité des genres au sein des Etats membres de l'Union européenne, et met en lumière les domaines qui nécessitent du progrès. Il se concentre sur six thèmes : le travail, l'argent, la connaissance, le temps, le pouvoir et la santé, ainsi que sur deux thèmes additionnels qui sont la violence faite à l'encontre des femmes et les inégalités transversales.

L'édition 2019 met en outre l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que l'impact de ce dernier sur l'égalité des genres.

La France arrive troisième en Europe. Rappelons qu'en matière d'égalité salariale, les entreprises de plus de 1000 salariés doivent publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes depuis le 1er mars dernier, et celles de plus de 250 salariés depuis le 1er septembre. En mars prochain ce sera au tour des entreprises de plus de 50 salariés de devoir se plier à l'exercice. La rencontre exceptionnelle qui a eu lieu le 21 octobre en présence de Muriel Pénicaud a permis de faire un point d'étape et de se poser toutes les questions relatives à la mise en place de l'égalité salariale en mettant en avant tous les avantages que les entreprises peuvent tirer d'une telle démarche.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)